

ACCORD D'INTERESSEMENT DANS LA BRANCHE RECOUVREMENT

Commission de l'intéressement
10 Mai 2011

RESULTATS 2010

I – LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT 2010 : 2,5 % DE LA MASSE SALARIALE HORS CHARGES

Pour l'année 2010, le montant de la masse salariale hors charges s'élève à 502,39 millions d'€.

La masse globale d'intéressement maximale est de 12,56 millions d'€, répartie en une part nationale (40%) et une part locale (60%) d'intéressement. La masse globale d'intéressement est ainsi en légère baisse de 0,4% par rapport à 2009.

	Année 2010	Année 2009	Année 2008
Masse salariale brute	502,394 millions d'€	504,280 millions d'€	492,032 millions d'€
Masse globale d'intéressement	12,559 millions d'€	12,607 millions d'€	12,301 millions d'€
Part nationale (40%)	5,024 millions d'€	5,043 millions d'€	4,920 millions d'€
Part locale (60%)	7,535 millions d'€	7,564 millions d'€	7,380 millions d'€

II- NOMBRE DE SALARIES ELIGIBLES A L'INTERESSEMENT

➤ Le nombre de salariés (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement de la branche recouvrement (ACOSS, UR, CERTI, CGSS et CCSS) s'établit à 14739 en 2010 contre 14824 en 2009.

Le montant maximal théorique par ETP s'établit ainsi à 852,18 €, à un niveau semblable à celui de 2009 (+0,2%).

	2010	2009	2008
Montant maximal théorique par ETP¹	852,18 €	850,46 €	833,86 €
Part individuelle nationale maximale	340,87 €	340,18 €	333,54 €
Part individuelle locale maximale	511,31 €	510,28 €	500,32 €

¹ Il s'agit d'un montant brut avant déductions CSG et CRDS

III – MESURE DE LA PERFORMANCE : L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2010

1 – LA PERFORMANCE NATIONALE - PART NATIONALE D'INTERESSEMENT

La performance nationale est déterminée au vu des résultats obtenus par la branche Recouvrement sur un ensemble de 9 indicateurs nationaux liés aux grands objectifs de la COG 2010-2013.

Une pondération est appliquée à chacun des indicateurs.

Ainsi, le **coefficient de performance nationale pour l'exercice 2010 s'établit à 88,00%**

	Pondération	Coefficient de performance
Coefficient national de performance		88,0%
Note de satisfaction	12%	100,0%
Taux de paiement dématérialisés en montant	12%	100,0%
Taux de couverture du fichier global	12%	100,0%
Taux de contrôle des cotisations liquidées	12%	100,0%
Montant des redressements LCTI	12%	100,0%
Nombre de situations de travail dissimulé communiqué aux organismes prestataires	12%	100,0%
Stock de créances sur Cotisations liquidées	12%	25,2%
Solde des crédits non répartis sur encaissements	12%	100,0%
Taux de dispersion des résultats régionaux du nombre de comptes actifs pondérés par ETP	4%	24,4%

La part nationale d'intéressement est obtenue en appliquant à la masse nationale le coefficient de performance nationale. La part nationale d'intéressement s'élève donc à 4,421 millions d'€.

La part individuelle nationale est de 299,97 euros

Elle se situe à un niveau équivalent à celle de 2009 (légèrement en deçà), mais demeure en très nette amélioration par rapport à 2008.

2- LA PERFORMANCE LOCALE DES ORGANISMES - PART LOCALE D'INTERESSEMENT – BRANCHE RECOUVREMENT

En fonction des résultats 2010 des indicateurs de l'intéressement, chaque organisme se voit attribuer un coefficient de performance locale. Pour l'année 2010, celui-ci varie de 66,69% à 100%.

La performance locale moyenne s'établit à 92,1% tous organismes confondus (y compris part recouvrement des CGSS, de la CMAF, de l'ACOSS et de la CCSS de Lozère).

Chaque organisme recevra un montant d'intéressement proportionnel à son niveau de performance locale.

21 – Les résultats globaux de la branche recouvrement

La prime d'intéressement au titre de la part locale s'établit ainsi entre 341 € et 511,31 €.

La performance locale des 102 organismes

Nombre d'organismes			
Performance locale	URSSAF, CGSS, CCSS, CMAF	CERTI	ACOSS
Inférieur à 50%	0	0	
Compris entre 50% et 60%	0	0	
Compris entre 60% et 70%	1	0	
Compris entre 70% et 80%	1	0	1
Compris entre 80% et 90%	24	2	
Compris entre 90% et 100%	66	4	
Egale à 100%	2	1	
<i>Total</i>	<i>94</i>	<i>7</i>	<i>1</i>

(*) Pour la CMAF, la CCSS de Lozère et les CGSS, seul est ici pris en compte le coefficient de performance relatif à l'activité « recouvrement ». Pour les Urssaf avec centre national, le calcul est opéré en intégrant les résultats du centre national, selon les modalités fixées par l'annexe technique au protocole d'intéressement.

22 – Les URSSAF

La performance locale se détermine à travers 18 indicateurs. Chaque indicateur fait l'objet d'une pondération.

Les coefficients de performance globaux se situent dans une fourchette de 80,1% à 100%.

Le montant individuel moyen pour les Urssaf est en nette hausse : il s'établit à 475,6 €, contre 430,9 € en 2009.

Compte-tenu du maintien de la part nationale à un niveau semblable à celui de 2009, la prime moyenne des Urssaf sera ainsi d'environ 775 €, soit une hausse moyenne d'environ 6% par rapport à 2009.

Pour les salariés de 71 URSSAF sur 90, la prime 2010 est en augmentation par rapport à 2009. Cette hausse est supérieure à 10% pour 21 d'entre elle. La plus forte baisse est de -4%.

		Nombre d'organismes dont le coefficient de performance est :		
Indicateurs	Pondération de l'indicateur	100%	inférieure à 100%	dont nul
Taux d'appels efficaces	7%	86	2	0
Taux de respect du délai de réponse aux courriels	7%	88	0	0
Qualité de la réponse apportée au téléphone	4%	88	0	0
Taux de déclarations (BRC) dématérialisées en nombre des entreprises de 1 à 19 salariés	7%	84	4	0
Fréquence des redressements	6%	88	0	0
Taux de redressement des cotisations contrôlées	6%	48	40	2
Taux de redressement des personnes dans le cadre de la LCTI	6%	87	1	0
Taux de récupération des créances à 100 jours pour le régime général	6%	59	29	0
Taux d'efficacité de la politique amiable RG	6%	62	26	0
Qualité de vidage des comptes	9%	76	12	1
Nombre de jours d'écart dans les planifications statistiques	4%	79	9	1
Taux d'intégration des débits à 10 jours	4%	32	56	0
Nombre de jours de retard dans les restitutions comptables	4%	87	1	0
Taux de conformité des champs administratifs (RG seul)	4%	36	52	2
Ecart de coûts	4%	88	0	0
Qualité de la mutualisation régionale	8%	29	57	0
Réduction de la consommation d'eau et d'énergie	4%	65	18	13
Taux de contribution financière à l'effort de formation	4%	44	44	31

23- Les CENTRES NATIONAUX

La performance locale des centres nationaux se détermine à travers 3 ou 4 indicateurs relatifs à la qualité de service et la dématérialisation des déclarations. Chaque indicateur est pondéré.

Les coefficients de performance propres aux centres nationaux sont tous de 25%, soit à leur maximum.

Ces coefficients de performance sont ensuite intégrés au coefficient de performance de l'axe 1 de l'Urssaf gestionnaire du centre national, selon une moyenne pondérée en fonction des effectifs affectés au centre national et à l'Urssaf seule.

Centres nationaux	Coefficient de performance local
CNCESU	25%
Centre Pajemploi	25%
Centre TESE (Urssaf de la Gironde)	25%
Centre TESE (Urssaf de Lyon)	25%
Centre TESE (Urssaf de Paris / Région parisienne)	25%
Centre CEA (Urssaf d'Arras-Calais-Douai)	25%

24- Les CERTI

La performance locale des centres informatiques se détermine à travers 7 à 9 indicateurs en fonction des particularités des centres. Chaque indicateur est pondéré.

On distingue trois types de centres informatiques dans l'appréciation de la performance. La performance du CERTI de LILLE est ainsi appréciée sur des critères différents de celles des autres centres, en raison de l'évolution récente de ses missions.

Par ailleurs, la DSI de Paris est intégrée depuis cette année dans le dispositif d'évaluation de la performance de l'URSSAF de PARIS, selon le même principe que la performance des centres nationaux. Ses résultats sont évalués, à peu de choses près, comme l'ensemble des CERTI.

Les coefficients de performance globaux se situent dans une fourchette de 87,1% à 100%. Le montant individuel moyen s'établit à 484 € pour les CERTI.

Indicateurs	Organismes concernés	Pondération de l'indicateur	Nombre d'organismes dont le coefficient de performance est :		
			100%	inférieure à 100%	dont nul
Part des demandes prioritaires résolues	Tous les CERTI hors Lille	15% (20% DSI)	7	0	0
Taux de respect du délai de prise en charge des demandes	Tous les CERTI hors Lille	10%	5	2	0
Taux de disponibilité TELEDEP serveur interrégional	Tous les CERTI hors Lille	20%	3	4	0
Taux de disponibilité du SNV2	Tous les CERTI hors Lille	10% (15% DSI)	2	5	1
Taux de respect du délai de mise en production des lots V2	Tous les CERTI hors Lille	10%	7	0	0
Taux de respect des plannings convenus	Tous les CERTI hors Lille	5%	6	1	1
Taux d'affranchissement ECOPLI grand compte	Tous les CERTI hors Lille	15% (20% DSI)	7	0	0
Réduction des consommations d'eau et d'énergie	Tous les CERTI hors DSIP	8%	7	0	0
Contribution à l'effort de formation	Tous les CERTI hors DSIP	7%	4	3	2
Taux de disponibilité de la plateforme nationale TELEDEP	LILLE	20%	0	1	0
Réalisation du plan de test de test de reprise	LILLE	10%	1	0	0
Production des rapports de tests de reprise	LILLE	10%	1	0	0
Taux de prise en charge des incidents ARAMIS dans le délai de 10 mn	LILLE	10%	1	0	0
Mise en production des services ARAMIS assurés par CERTI de LILLE dans le délai de 20 jours	LILLE	10%	1	0	0
Coefficient de performance moyen "qualité de service" et "affranchissement" du CIRTIL dans le cadre de la délégation de service	LILLE	25%	0	1	0

25 – L'Agence Centrale

Le coefficient de performance locale de l'ACOSS se mesure à travers 9 indicateurs. Chaque indicateur est pondéré. Le coefficient de performance local s'établit à 76,41% et le montant individuel est de 390,67 €.

	Pondération	Coefficient de performance
Coefficient de performance global ACOSS		76,41%
Délai de réponses de l'assistance juridique	10%	82,10%
Disponibilité des applications sous maîtrise d'œuvre du CNIR	10%	95,22%
Evolution du taux d'appels efficaces	5%	0,00%
Coefficient de performance moyen des organismes	25%	92,33%
Taux d'optimalité de la gestion de trésorerie	13%	100%
Ponctualité des productions comptables (indicateur composite)	12%	71,24%
Taux d'évolution des frais de déplacement	10%	100,00%
Indicateur de réduction des consommations d'eau et d'énergie	6%	61,51%
Taux de contribution financière à l'effort de formation	9%	3,91%

3- LA PERFORMANCE LOCALE DES ORGANISMES - PART LOCALE D'INTERESSEMENT – CAS PARTICULIERS

31 – Les Caisses Générales de Sécurité Sociale

Les règles de calcul de l'intéressement dans les CGSS sont spécifiques.

Les parts nationales et locales sont déterminées à partir des moyennes pondérées par les effectifs des parts des branches maladie et accidents du travail, retraite et recouvrement.

Le coefficient de performance locale des CGSS partie Recouvrement se mesure par le biais des mêmes indicateurs que ceux applicables aux URSSAF, à l'exception de l'indicateur de mutualisation régionale, qui n'était pas transposable.

Le tableau ci-après présente les résultats globaux des CGSS, une fois consolidées les performances des branches maladie / AT, retraite et recouvrement, ce qui explique que la part nationale affichée soit différente de celle applicable aux Urssaf.

Caisses Générales	Part locale (en €)	Part nationale(en €)	Prime d'intéressement (en €)
Guadeloupe	266,13	276,05	542,18
Martinique	402,92	276,67	679,59
Guyane	323,61	276,21	599,82
La Réunion	363,84	274,73	638,57

32 – La CMAF

Les règles de calcul de l'intéressement applicables à la Caisse Maritime d'allocations familiales (organisme commun aux branches Famille et Recouvrement) sont spécifiques et similaires aux CGSS.

Les parts nationales et locales sont déterminées à partir des moyennes pondérées par les effectifs des parts des branches Famille et Recouvrement.

Le coefficient de performance locale de la CMAF partie Recouvrement se mesure par le biais des mêmes indicateurs que ceux applicables aux URSSAF, à l'exception de quatre indicateurs qui n'étaient pas transposables :

- taux de déclaration dématérialisée pour les entreprises de 1 à 19 salariés
- indicateur de la mutualisation régionale
- indicateur de développement durable
- réduction des écarts de coûts

Les résultats présentés ci-dessous sont calculés après consolidation des performances des branches famille et recouvrement.

	Part locale (en €)	Part nationale (en €)	Prime d'intéressement (en €)
CMAF	449,80	312,00	761,80

33 – La CCSS de LOZERE

Les règles de calcul de l'intéressement de la CCSS de Lozère sont également similaires à celles des CGSS.

Les parts nationales et locales sont déterminées à partir des moyennes pondérées par les effectifs des parts des branches maladie et accidents du travail, famille et recouvrement.

Le coefficient de performance locale partie Recouvrement se mesure par le biais des mêmes indicateurs que ceux applicables aux URSSAF, à l'exception des indicateurs de mutualisation régionale et d'éco-responsabilité.

Les résultats présentés ci-dessous sont calculés après consolidation des performances des branches maladie / AT, famille et recouvrement.

	Part locale (en €)	Part nationale (en €)	Prime d'intéressement (en €)
CCSS de Lozère	418,11	283,19	701,30

34 - Les Centres Régionaux de Formation Professionnelle

Les règles de calcul de l'intéressement dans les CRFP sont spécifiques et tiennent compte de l'activité particulière confiée à ces organismes communs interbranches.

La part nationale est déterminée à partir des moyennes pondérées par les effectifs des primes nationales des branches maladie et accidents du travail, famille, retraite et recouvrement, (selon les mêmes règles que pour l'UCANSS).

La part locale est déterminée à travers trois indicateurs propres :

- indicateur de qualité de service auprès des clients
- indicateur de qualité de service auprès des organismes
- indicateur de performance économique.

	Prime nationale (€)	Prime locale (€)	Prime totale (€)
CRFP de Bordeaux	282,58	197,21	479,79
CRFP de Clermont Ferrand	282,58	609,66	892,24
CRFP de Dijon	282,58	709,89	992,47
CRFP de Lille	282,58	605,04	887,62
CRFP de Limoges	282,58	528,76	811,34
CRFP de Lyon	282,58	353,63	636,21
CRFP de Marseille	282,58	635,35	917,93
CRFP de Nantes	282,58	692,32	974,90
CRFP de Rennes	282,58	0	282,58
CRFP de Rouen	282,58	398,70	681,28
CRFP de Strasbourg	282,58	407,75	690,33
CRFP de Toulouse	282,58	359,37	641,95
CRFP de Tours	282,58	527,20	809,78

IV- LA PRIME D'INTERESSEMENT 2010

Tous les salariés des organismes de la branche Recouvrement (hors CGSS, CMAF et CCSS) percevront une prime d'intéressement 2010 comprise entre 690,59 € et 811,28 €.

Prime d'intéressement 2010	Nombre d'organismes (*)
Inférieure à 700 €	1
Comprise entre 700 € et 750 €	13
Comprise entre 750 € et 800 €	63
Comprise entre 800 € et 850 €	19

*URSSAF, CERTI, ACOSS

V – LE TAUX D'UTILISATION DE LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT

	Année 2010 Montant en millions d'€
Masse globale d'intéressement maximale (1)	12 559 859
Part nationale distribuée (2)	4 421 067
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	4 209 476
CGSS, CCSS et CMAF (*)	211 591
Part locale distribuée (3)	7 000 740
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	6 728 875
CGSS, CCSS et CMAF (*)	271 865
Masse d'intéressement distribuée (4) =(2) +(3)	11 421 807
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	10 938 351
CGSS, CCSS et CMAF (*)	483 456
Taux d'utilisation (4) /(1)	90,94%

(*) Part recouvrement uniquement

VI- Montant des primes d'intéressement 2010 par organisme et évolution par rapport à 2009.

PRIME D'INTERESSEMENT 2010

Mt Masse salariale brute	Année 2010	502,394 €	Mt prime max - part nationale (*)	340,87 €
Mt Masse intéressement	Année 2010	12,56 €	Mt prime max - part locale (*)	511,31 €
ETP Recouvrement	Année 2010	14 739	Mt prime max - part Nat+Loc (*)	852,18 €

(*) correspond à un coefficient de performance de 100%

URSSAF						
ORGANISMES	Prime intéressement 2010	dont part locale	Coefficient de performance locale 2010	Prime intéressement 2009	Coefficient de performance locale 2009	Evolution prime 2010/2009
AGEN	811,28	511,31	100,00%	794,36	96,55%	2,1%
AISNE	765,96	465,99	91,14%	771,88	92,14%	-0,8%
AJACCIO	804,90	504,94	98,75%	723,25	82,61%	11,3%
ALBI	777,94	477,98	93,48%	786,18	94,94%	-1,0%
ALENCON	776,72	476,76	93,24%	759,39	89,69%	2,3%
AMIENS	786,59	486,63	95,17%	759,16	89,65%	3,6%
ANGOULEME	778,82	478,86	93,65%	759,56	89,73%	2,5%
ANNECY	804,30	504,34	98,64%	745,28	86,93%	7,9%
ARRAS CALAIS DOUAI	761,98	462,02	90,36%	765,65	90,92%	-0,5%
AUCH	794,15	494,18	96,65%	765,84	90,96%	3,7%
AURILLAC	744,09	444,12	86,86%	738,49	85,60%	0,8%
AUXERRE	757,54	457,58	89,49%	718,64	81,71%	5,4%
AVIGNON	774,10	474,13	92,73%	747,62	87,39%	3,5%
BAR LE DUC	803,77	503,80	98,53%	749,22	87,70%	7,3%
BELFORT MONTBELIARD	782,47	482,51	94,37%	610,80	60,57%	28,1%
BESANCON	725,69	425,72	83,26%	756,08	89,04%	-4,0%
BLOIS	811,28	511,31	100,00%	665,91	71,37%	21,8%
BORDEAUX	800,91	500,94	97,97%	665,24	71,24%	20,4%
BOURG EN BRESSE	801,70	501,74	98,13%	717,70	81,52%	11,7%
BOURGES	781,67	481,71	94,21%	663,77	70,95%	17,8%
CAEN	759,16	459,20	89,81%	736,85	85,28%	3,0%
CAHORS	752,63	452,66	88,53%	669,90	72,16%	12,3%
CARCASSONNE	784,62	484,65	94,79%	703,66	78,77%	11,5%
CHAMBERY	806,04	506,07	98,98%	765,10	90,81%	5,4%
CHARLEVILLE	789,20	489,23	95,68%	723,01	82,56%	9,2%
CHARTRES	795,61	495,65	96,94%	744,29	86,73%	6,9%
CHATEAUROUX	778,34	478,38	93,56%	682,05	74,54%	14,1%
CHAUMONT	746,45	446,49	87,32%	679,48	74,03%	9,9%
CLERMONT-FERRAND	778,29	478,33	93,55%	747,35	87,33%	4,1%
DIGNE	779,31	479,35	93,75%	727,02	83,35%	7,2%
DIJON	736,32	436,35	85,34%	627,68	63,88%	17,3%
EPINAL	778,18	478,22	93,53%	767,44	91,27%	1,4%
EVREUX	787,03	487,06	95,26%	772,91	92,34%	1,8%
FINISTERE	758,70	458,74	89,72%	768,59	91,50%	-1,3%
FOIX	752,82	452,85	88,57%	765,33	90,86%	-1,6%
GAP	737,65	437,68	85,60%	767,12	91,21%	-3,8%
GUERET	766,59	466,63	91,26%	698,38	77,74%	9,8%
HERAULT	789,65	489,68	95,77%	681,12	74,35%	15,9%
ISERE	793,99	494,03	96,62%	714,04	80,81%	11,2%
LA ROCHE SUR YON	781,32	481,35	94,14%	770,65	91,90%	1,4%

LA ROCHELLE	784,57	484,60	94,78%	750,35	87,92%	4,6%
LAVAL	760,21	460,24	90,01%	735,24	84,96%	3,4%
LE MANS	769,77	469,81	91,88%	762,53	90,31%	0,9%
LE PUY	758,40	458,43	89,66%	763,09	90,42%	-0,6%
LIMOGES	775,42	475,45	92,99%	776,27	93,00%	-0,1%
LOIRE	782,20	482,24	94,31%	780,08	93,75%	0,3%
LONS LE SAUNIER	761,17	461,21	90,20%	735,28	84,97%	3,5%
MACON	733,30	433,34	84,75%	620,49	62,47%	18,2%
MAINE ET LOIRE	782,05	482,08	94,28%	771,79	92,12%	1,3%
MARSEILLE	801,50	501,53	98,09%	744,55	86,78%	7,6%
MELUN	788,17	488,20	95,48%	693,91	76,86%	13,6%
METZ	772,79	472,83	92,47%	728,92	83,72%	6,0%
MONT DE MARSAN	790,94	490,97	96,02%	777,92	93,32%	1,7%
MONTAUBAN	758,13	458,16	89,61%	683,99	74,92%	10,8%
MOULINS	782,52	482,56	94,38%	752,93	88,43%	3,9%
MULHOUSE	765,20	465,23	90,99%	759,39	89,69%	0,8%
NANCY	769,76	469,80	91,88%	778,39	93,42%	-1,1%
NANTES	773,15	473,18	92,54%	789,21	95,54%	-2,0%
NEVERS	709,57	409,60	80,11%	720,79	82,13%	-1,6%
NICE	778,71	478,74	93,63%	732,35	84,39%	6,3%
NIMES	794,75	494,78	96,77%	758,01	89,42%	4,8%
NIORT	772,82	472,85	92,48%	774,63	92,68%	-0,2%
NORD	730,52	430,55	84,21%	755,23	88,88%	-3,3%
OISE	784,82	484,86	94,83%	648,47	67,96%	21,0%
ORLEANS	742,99	443,02	86,64%	704,16	78,87%	5,5%
PARIS	801,23	501,27	98,04%	708,08	79,64%	13,2%
PERIGUEUX	791,50	491,54	96,13%	671,25	72,42%	17,9%
PERPIGNAN	804,64	504,68	98,70%	741,72	86,23%	8,5%
POITIERS	773,16	473,20	92,55%	775,00	92,75%	-0,2%
PRIVAS	780,74	480,77	94,03%	736,38	85,18%	6,0%
PYRENEES ATLANTIQUES	747,67	447,70	87,56%	714,57	80,91%	4,6%
REIMS	800,27	500,30	97,85%	657,54	69,73%	21,7%
RENNES	754,88	454,92	88,97%	712,56	80,51%	5,9%
RHONE	778,58	478,61	93,60%	752,17	88,28%	3,5%
RODEZ	755,26	455,29	89,04%	761,83	90,17%	-0,9%
SAINT BRIEUC	778,77	478,81	93,64%	668,03	71,79%	16,6%
SAINT LO	769,54	469,57	91,84%	731,84	84,29%	5,2%
SEINE MARITIME	806,83	506,86	99,13%	758,03	89,43%	6,4%
STRASBOURG	789,43	489,46	95,73%	768,17	91,41%	2,8%
TARBES	784,68	484,71	94,80%	744,35	86,75%	5,4%
TOULON	802,02	502,05	98,19%	685,12	75,14%	17,1%
TOULOUSE	763,22	463,25	90,60%	759,07	89,63%	0,5%
TOURS	801,17	501,20	98,0%	751,73	88,19%	3,9%
TROYES	726,13	426,16	83,35%	676,93	73,53%	7,3%
TULLE	774,62	474,65	92,83%	785,03	94,72%	-1,3%
VALENCE	805,51	505,55	98,87%	768,80	91,54%	4,8%
VANNES	779,12	479,16	93,71%	718,91	81,76%	8,4%
VESOUL	784,50	484,53	94,76%	741,88	86,26%	5,7%

CERTI						
	Prime intéressement 2010	dont part locale	Coefficient de performance locale 2010	Prime intéressement 2009	Coefficient de performance locale 2009	Evolution prime 2010/2009
CERTI CAEN	749,92	449,95	88,00%	680,03	74,14%	10,3%
CERTI LYON	809,77	509,81	99,71%	806,12	98,85%	0,5%
CERTI MARSEILLE	811,05	511,09	99,96%	778,61	93,46%	4,2%
CERTI NANCY	745,62	445,66	87,16%	748,86	87,63%	-0,4%
CERTI NANTES	786,00	486,04	95,06%	793,67	96,41%	-1,0%
CERTI TOULOUSE	811,28	511,31	100,00%	811,99	100,00%	-0,1%
CERTI LILLE	774,70	474,73	92,85%	805,71	98,77%	-3,8%

ACOSS						
	Prime intéressement 2010	dont part locale	Coefficient de performance locale 2010	Prime intéressement 2009	Coefficient de performance locale 2009	Evolution prime 2010/2009
ACOSS	690,64	390,67	76,41%	702,66	78,57%	-1,7%